



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/02/2023

N/Réf. : BXL40206_703_PU
Gest. : SZ/MB
NOVA : 04/PFD/1864137
Corr: Sabeha Zerouali
Lindsay Lejeune

BRUXELLES. Rue des Capucins, rue du Miroir, rue Saint-Ghislain, rue du Faucon et rue de l'Abricotier
(= zone de protection des bains de Bruxelles, zone de protection de l'Institut Diderot, zone de protection du palais de Justice)
PERMIS D'URBANISME : réaménagement de 5 voiries dans le quartier des Marolles

Avis de la CRMS

Madame la Directrice Générale,

En réponse à votre courrier du 26/01/2023 nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/02/2023, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection












Plan ©Brugis et vue aérienne ©Google Earth avec la localisation des rues en Orange

Les rues concernées par le projet sont situées dans une ou plusieurs des zones de protection des monuments suivantes : Maison traditionnelle abritant le café 'Le Renard' (classée par AG du 17/06/2010), Institut Diderot (classé par AG du 19/02/1998), Bains de Bruxelles (classés par AG du 06/05/2010), Palais de Justice (classé par AG du 03/05/2001).

Quatre de ces cinq rues bénéficient par ailleurs d'une notice à l'inventaire, ce qui témoigne d'une reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces rues. Sont aussi repris à l'inventaire 27 biens bâtis sur l'ensemble de ces rues. Enfin, l'ensemble du quartier est repris en ZICHEE au PRAS.

Bien que hors périmètre du projet, la CRMS attire l'attention sur le fait qu'une des rues du quartier des Marolles, la Rue des Chandeliers¹, est classée comme monument par Arrêté Royal du 30/03/1989, ce qui témoigne de la valeur patrimoniale des rues du quartier.

¹ Cette rue bénéficie aussi d'une notice à l'inventaire : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10001013>

<p>1. Rue du Miroir https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10002083</p>	 <p>1980 – monument.heritage.brussels</p>	 <p>Janvier 2023 - Photo CRMS</p>
<p>2. Rue Saint-Ghislain https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10002110</p>	 <p>Vers 1920 – bruciel.brussels</p>	 <p>Janvier 2023 - Photo CRMS</p>
<p>3. Rue des Capucins https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10002021</p>	 <p>1970 – bruciel.brussels</p>	 <p>Janvier 2023 - Photo CRMS</p>
<p>4. Rue du Faucon https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_du_Faucon/10001036</p>	 <p>1980 – monument.heritage.brussels</p>	 <p>Janvier 2023 - Photo CRMS</p>
<p>5. Rue de l'Abricotier</p>	 <p>2022 – Photo tirée du dossier de demande</p>	

Le projet de réaménagement



Carte des projets dans le cadre du contrat de quartier 'Marolles'. Carte tirée du dossier de demande.

Le réaménagement de façade à façade de ces 5 rues s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier Durable 'Marolles'. « *Le périmètre provisoire s'étend entre la petite ceinture, la rue des Tanneurs, la rue Saint-Ghislain, la partie nord de la rue Blaes, la place de la Chapelle, la rue du Temple, la rue des Minimes et la rue aux Laines. Ce quartier historique et populaire possède un grand pouvoir d'attraction, ce qui l'a soumet à une forte « gentrification », surtout depuis le quartier voisin du Sablon. Afin de maintenir son identité, de permettre à ses habitants et aux commerces de proximité de s'y maintenir, le contrat de quartier aura comme objectif premier de contrebalancer cette dynamique. Il aura également comme enjeu, entre autres choses, de travailler sur les ruptures urbaines en recréant de la perméabilité au travers des grands îlots, de requalifier l'espace public et à améliorer l'accessibilité aux espaces verts.* »²

Les 5 rues, objet de la présente demande, semblent avoir été sélectionnées e.a. pour ces raisons :

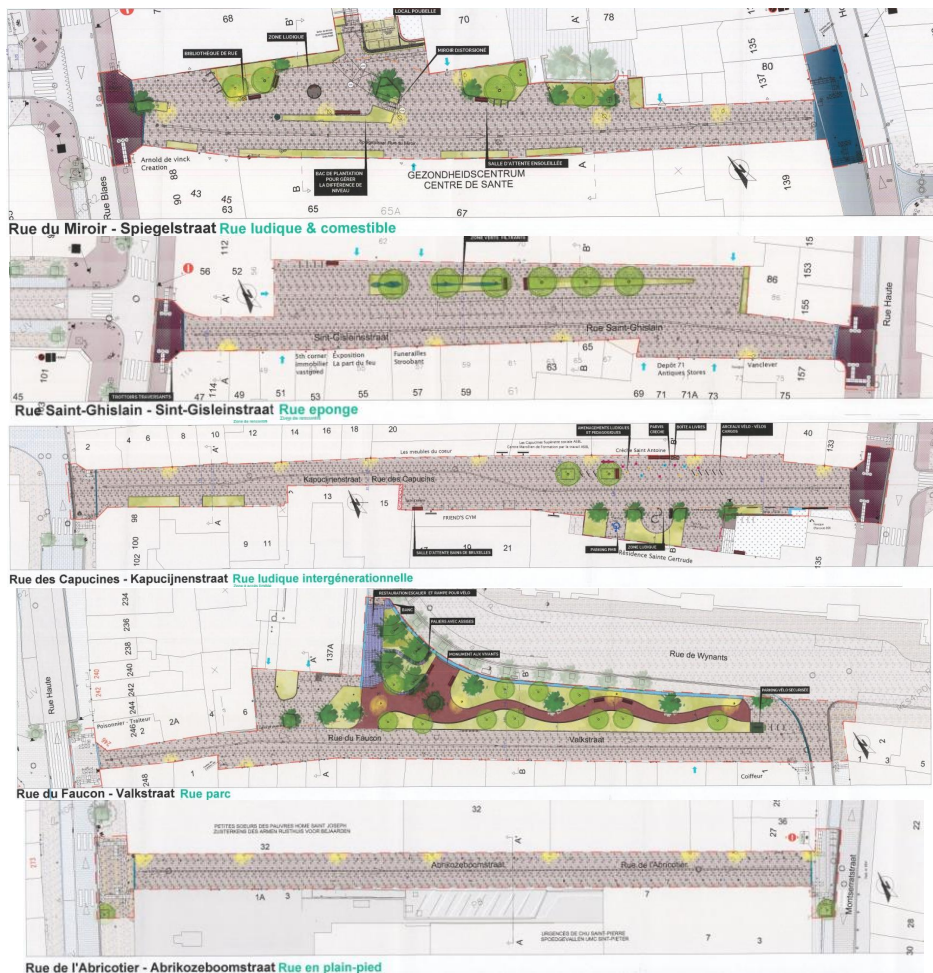
- Elles relient les rues Blaes et Haute, et ou les connectent avec le quartier des Tanneurs (via la Rue des Capucins), le quartier du Palais de Justice (via la Rue du Faucon ou la Rue du Miroir qui débouche sur l'ascenseur des Marolles) et sont dès lors fort utilisées ;
- Elles sont fortement empruntées par les véhicules automobiles et restent peu accessibles de manière sécurisée aux cyclistes, piétons ou PMR. Par ailleurs, vu leur fort dénivelé, les limitations de vitesse y sont peu respectées ;
- Enfin, elles accueillent un grand nombre d'équipements de quartier (crèche, salle de sport, supérette sociale, centre de formation du CPAS...)

Un diagnostic urbanistique de la situation actuelle des 5 rues a été dressé et une démarche de co-création a été organisée avec les citoyens, commerçants et diverses associations du quartier, au travers de plusieurs activités : journée participative avec visite des lieux, table ronde, ateliers de rue et présentation publique des avant-projets. Suite à ce diagnostic urbanistique et à la démarche participative, 5 objectifs ont été définis pour le projet de réaménagement :

- 1 Améliorer l'accessibilité et assurer le confort des usagers les plus faibles ;
- 2 Verdurer l'espace public ;
3. Diversifier les usages de l'espace public afin d'inciter une appropriation du lieu ;
4. Mieux intégrer la gestion de l'eau dans l'espace public ;
5. Préserver le caractère historique et patrimonial des rues ;

² Information tirées de : <https://quartiers.brussels/1/q/81>.

Pus d'information sur le contrat de quartier durable Marolles sont disponible sur : , <https://www.bruxelles.be/marolles>



Situation projetée des cinq rues. Images tirées du dossier de demande.

Les 5 rues se sont vues attribuer une « identité spécifique » (cf. plans ci-dessus) : *rue ludique et comestible*, *rue éponge*, *rue ludique intergénérationnelle*, *rue parc*, *rue en plain-pied*. Elles sont réaménagées de façade à façade, de plain-pied, avec filets d'eau centraux, au moyen de pavés oblongs sciés en porphyre (il s'agit du remploi des pavés en porphyre existants qu'il est prévu de scier). D'autres matériaux sont prévus ponctuellement : pavés en terre cuite pour le cheminement piéton dans la Rue du Faucon, dalles de béton colorées devant la crèche Saint-Antoine, klinkers en béton aux intersections de la Rue Saint-Ghislain avec la Rue Haute et Blaes pour assurer une continuité (matériaux déjà présents sur ces axes) ...

Divers éléments de mobilier urbain sont prévus : bancs à proximité des lieux les plus fréquentés (résidence des aînés, crèche, salles de sport...), mobilier ludique afin d'intégrer un public plus jeune dans l'espace public (barres de traction, jeux, marelle, miroir déformant...), boîtes à livres, arceaux à vélos à proximité des lieux les plus attractifs, etc...

Le projet prévoit des plantations variées afin d'augmenter la résistance des espèces aux maladies et attirer plus de biodiversité. Au total 26 nouveaux arbres sont prévus. Le bouleau de la Rue du Miroir, les tilleuls de la Rue des Capucins, les érables sycomores des Rue du Faucon et du Miroir et les cerisiers du Japon de la Rue du Faucon sont conservés.

Avis de la CRMS

La CRMS soutient les objectifs visés par le projet (respect des usagers, circularité, habitabilité, confort, verdurisation, ...) et se réjouit de celui, clairement annoncé, d'intégrer la dimension patrimoniale 'Préserver le caractère historique et patrimonial des rues'. La CRMS juge cependant que la traduction de cet objectif dans les interventions proposées n'est pas à la hauteur de ce qu'il ambitionne d'atteindre, alors que l'on est dans un quartier de très haute valeur patrimoniale sociale, paysagère, et urbanistique. Malgré des options ponctuelles positives (récupération des pavés, mise en valeur du petit patrimoine et

du parcours BD, conservation de certains arbres, ...), les aménagements proposés s'assimilent à une opération de profonde transformation, misant trop peu sur la reconnaissance de l'existant et la prise en considération des qualités de l'espace, des éléments le composant et de l'histoire du quartier. Dans ce lieu d'exception, il faut entretenir et adapter plutôt que réaménager profondément.

Périmètre du projet, choix des cinq rues et méthodologie d'approche

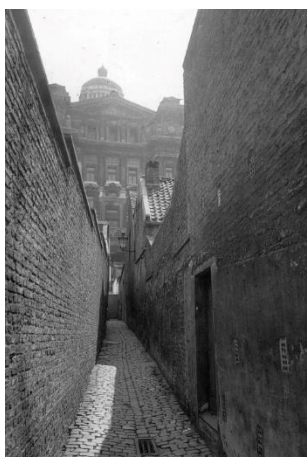
En préambule, la CRMS s'interroge sur le choix de traiter ces cinq rues de manière ponctuelle, parfois même en ne considérant qu'un tronçon (Rues du Miroir, Saint-Ghislain et des Capucins), sans que les choix ne paraissent fondés au départ d'une vision d'ensemble pour le quartier.

Dans un quartier patrimoniallement aussi sensible que celui des Marolles, la CRMS estime nécessaire d'étendre l'analyse préalable à l'échelle du quartier afin de procéder à des réaménagements ponctuels cadrant dans une vision d'ensemble, et de mettre en place un plan de gestion qui établira : perspectives urbaines, séquences paysagères, nœuds et hiérarchie des voiries, environnement architectural, datation, identification des typologies, inventaire des matériaux de voirie et des formes urbaines, état de conservation, opportunités... Le quartier des Marolles est un secteur patrimonial remarquable dans son ensemble qui appelle des dispositifs spécifiques pour une gestion garante de la conservation de la cohérence d'ensemble, des formes urbaines et de la matérialité de l'ensemble du quartier.

Sur les réaménagements en eux-mêmes

- Parti pris de revenir à une expression « médiévale »

Il est prévu d'opter pour une typologie avec filet d'eau central, en référence à une origine médiévale des rues. Pourtant, si la plupart des rues du quartier des Marolles trouvent leur genèse à la période médiévale ou moderne, ce quartier a fait l'objet d'une profonde opération de réaménagement cohérente de la voirie et du bâti durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle qui donne naissance à un paysage urbain homogène en grande partie préservé jusqu'à nos jours. Cette opération est initiée par l'échevin des Travaux publics, Auguste Blaes (qui donnera son nom à l'une des principales nouvelles artères) et qui, plus généralement, est à l'origine de l'adoption du système de voirie néoclassique à l'échelle du Pentagone : chaussées bombées, trottoirs, pavage, égouts – sauf évidemment dans les impasses étroites qui pour la plupart, bien que datant aussi de cette période, seront aménagées avec caniveau central. C'est donc cette vaste opération d'embellissement du XIX^{ème} siècle qui constitue l'état de référence principal du paysage marollien.



Impasse traditionnelle des Marolles avec son caniveau central



Rue des marolles typique avec son aménagement XIXème en 1966 .



La Rue des Chandeliers classée et ses formes urbaines du XIXème siècle conservées. Photo ©urban.brussels

Photos tirées de : STORZ Daniel, « Marolles 66 », CFC éditions Bruxelles, 2009.

La CRMS attire l'attention particulière sur trois tronçons (voir aussi en rouge sur la carte Brugis p.6 du présent avis) où les revêtements, matériaux et profils de voirie du XIX^{ème} siècle ont été très bien conservés et où il existe des ensembles de bâtiments historiques particulièrement cohérents. Une

opération de conservation y est essentielle et une évocation d'une période médiévale injustifiée. Il s'agit de :

- Rue Saint Ghislain – les premiers tronçons entre la Rue Haute et la Rue Blaes
- Rue des Capucins – le raccord avec la Rue des Tanneurs et le début de la rue ;
- Rue du Faucon – le premier tronçon à partir de la Rue Haute ;



Entrée de la Rue Saint-Ghislain depuis la Rue Blaes et la Rue Haute.

Début de la Rue des Capucins. Vue vers le Palais de Justice

Début de la Rue du Faucon. Vue vers la Rue Haute

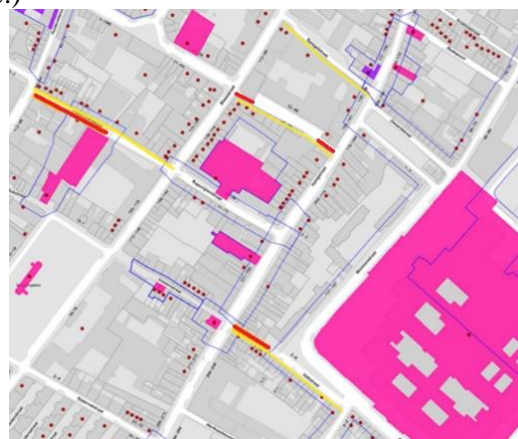
Photos CRMS - Janvier 2023

- Choix du plain-pied, suppression des trottoirs et formes urbaines

Dans l'ensemble des cinq rues, la CRMS est défavorable à la suppression des bordures et trottoirs encore existants dont certains sont encore d'origine (notamment dans la Rue Saint-Ghislain), qui font partie intégrante de la typologie du XIX^{ème} siècle et l'identité du paysage marollien. Malgré leur faible largeur, ils constituent un seuil pour les bâtiments et ont une fonction importante dans la gestion des eaux de pluie, la protection des façades et la zone de transition avec la rue (fonction historique de lieu de sociabilité). Ils forment en outre une assise valorisante pour les bâtiments et constituent une ligne de continuité importante à la qualité des formes urbaines et de perspective des rues. La CRMS plaide pour garder les trottoirs, et ce au minimum le long des alignements anciens cohérents (voir indications en jaune sur le plan Brugis ci-dessous) en imaginant par exemple des formes de réappropriation des trottoirs par les riverains (bancs...). Par ailleurs, la CRMS fait remarquer que le second tronçon de la rue Saint-Ghislain, entre la Rue Blaes et la Rue des Tanneurs, bien que totalement réaménagé, l'a été en respectant les caractéristiques du paysage (trottoirs, pavage, etc.)

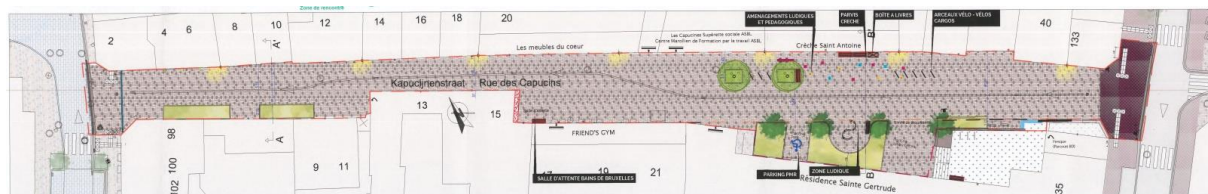


Croisement de la Rue des Tanneurs et de la Rue des Capucins.
Photo CRMS – Janvier 2023



Carte Brugis modifiée par la CRMS. En rouge, tronçons à conserver en priorité. En jaune, alignements anciens cohérents.

La CRMS invite aussi à mieux considérer l'importance et à conserver les formes urbaines aux croisements des rues, dont l'agencement permet d'organiser la hiérarchie entre les différentes voiries. Les dispositifs anciens encore existants, sont à conserver. Cela n'est pas incompatible avec des adaptations ponctuelles pour rencontrer les besoins contemporains. Cela a d'ailleurs été fait récemment au niveau du raccord de la Rue des Capucins avec celle des Tanneurs où une rehausse ponctuelle de l'assiette de voirie a été réalisé au niveau du carrefour afin de créer un plain-pied uniquement à l'endroit de la traversée. De cette manière, on a pu conserver la typologie ancienne et préserver la hiérarchie des deux rues (la Rue des Capucins étant ici subordonnée à la Rue des Tanneurs). Ce carrefour Rue des Capucins/Rue des Tanneurs, est lui aussi, réaménagé dans le projet, ce à quoi la CRMS est défavorable.



Rue des Capucines - Kapucijnestraat **Rue ludique intergénérationnelle**

Situation projetée de la Rue des Capucines. A gauche du plan, le carrefour avec la Rue des Tanneurs. Image tirée du dossier de demande.

La zone située le long de la rue du Faucon se définit fortement par le mur et l'escalier historique existant et c'est cela qui doit être valorisé. Il s'agit à cet endroit d'être moins interventionniste et de gagner en simplicité et sobriété dans les aménagements. La CRMS propose de garder un alignement simple des arbres et de conserver un maximum d'espace vert.



Rue du Faucon - Valkstraat **Rue parc**

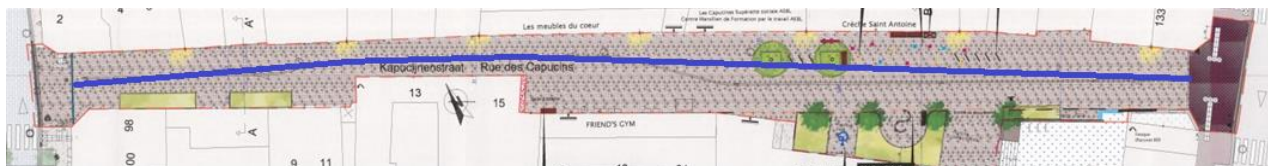
Situation projetée de la Rue du Faucon. Image tirée du dossier de demande.



Vue vers le Palais de justice depuis la Rue du Faucon. ©Google Street View - 2022

Traitement des espaces résiduels et alignement du front bâti

Les ruptures d'alignement et les espaces résiduels, témoins des réaménagements passés, sont particulièrement adéquats et propices à l'accueil du mobilier urbain et des plantations, sans avoir à perturber l'alignement du front bâti originel ni modifier la continuité de la rue et ses formes urbaines. La CRMS demande de mieux considérer et mettre à profit ces espaces pour rencontrer les besoins, plutôt que de procéder à des transformations profondes. C'est le cas par exemple de la rue des Capucins où la CRMS invite à revenir à l'alignement de la rue (et à renoncer à un système de chicanes), ce qui laisserait plus de place pour l'aménagement de l'espace résiduel.



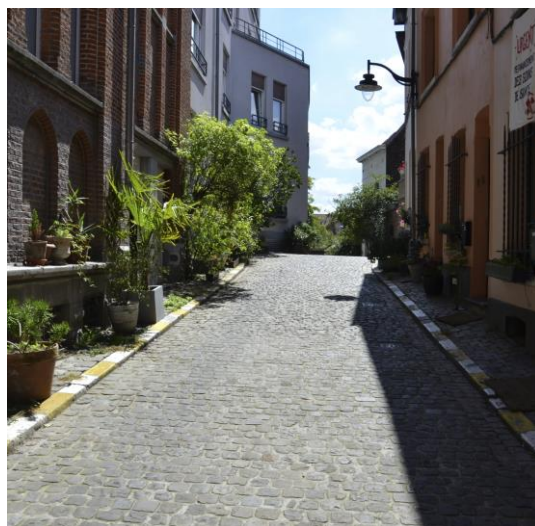
Situation projetée de la Rue des Capucins modifiée par la CRMS. En bleu une représentation de l'alignement de la rue sans chicanes.

La végétalisation des façades le long des alignements est un aspect important du projet. Ces plantations ont pour objectif d'activer les seuils des bâtiments. Cet objectif est très positif mais il est entièrement compatible avec le maintien des trottoirs actuels, par la pose de bacs de plantations par exemple, plutôt que par la création de parterres. Elle renvoie ici à l'exemple de la Petite Rue Malibran à Ixelles, où les habitants se sont appropriés les seuils par ce biais, sans recourir à une transformation profonde.



Rue du Miroir - Spiegelstraat **Rue ludique & comestible**

Situation projetée de la Rue du Miroir. Image tirée du dossier de demande.



Petite Rue Malibran à Ixelles. Photo CRMS - 2022.

- Considération des vues et perspectives paysagère

D'un point de vue paysager, les rues Saint-Ghislain, du Faucon et des Capucins offrent de remarquables vues sur le Palais de Justice – dont une splendide vue sur la Coupole de ce dernier dans la perspective de la Rue des Capucins. Cette superbe perspective paysagère devrait rester libre. Ainsi, la CRMS est défavorable à cet endroit à la plantation d'arbres et demande de concentrer les plantations dans les espaces résiduels, en dehors de la perspective.

Dans le cas de la Rue du Faucon face au Palais de Justice, la CRMS estime nécessaire de repenser, à terme, l'ensemble de l'espace public autour du Palais de Justice de façon cohérente. Cela doit se réaliser en tenant compte, à la fois des vues du Palais depuis les rues environnantes, et des vues et relations depuis le Palais lui-même vers les quartiers qui l'entourent (échelle micro et macro). Ce remaniement devrait être incorporé dans le plan de gestion global, que la CRMS invite à initier en début d'avis.



Perspective paysagère vers le Palais de Justice dans la Rue des Capucins – Photo CRMS 2023



Vue vers le Palais de justice depuis la Rue du Faucon. ©Gogle Street View - 2022

- Implantations des plantations et choix des essences

La CRMS questionne le choix de plantation d'arbres fruitiers dans ce contexte urbain très dense sans mieux considérer la qualité de l'air, la qualité du sol, le système complexe des pollinisateurs, etc... Les arbres arriveront-ils à fructifier et, le cas échéant, les fruits seront-ils suffisamment sains pour être consommés ? De surcroît, la gestion de tels arbres est sensible et demande une certaine organisation et implication importante (taille des arbres, enlèvement des fruits tombés, cueillette des fruits...).

La CRMS estime aussi que la grandeur des arbres proposés n'est pas adaptée à ces rues étroites. Le tilleul à grandes feuilles, par exemple, convient plutôt aux avenues et aux rues larges. Les documents graphiques sont trompeurs dans la mesure où la taille réelle de la couronne des arbres n'est pas représentée à sa juste dimension (beaucoup plus grande en réalité).



Situation projetée de la Rue Saint-Ghislain. Image tirée du dossier de demande.

Le choix des plantations comporte aussi beaucoup de graminées qui ont tendance à couvrir le sol lorsqu'elles dépérissent, ce qui demande un entretien important. Beaucoup des essences choisies sont aussi des vivaces, qui meurent en hiver, laissant ainsi des zones dénudées et sujettes à l'érosion.

Beaucoup de plantes ont par ailleurs besoin d'un lieu bien ensoleillé. Or, dans ce contexte (rues étroites, bâtiments élevés), il y a généralement trop peu de soleil. Un assortiment composé de plantes d'ombre à mi-ombre serait plus approprié.

Pour conclure, la CRMS invite à une révision profonde du projet, basée sur un plan de gestion patrimonial de l'ensemble du quartier, et d'une connaissance plus fine des lieux en vue d'une opération moins profonde, et plus respectueuse de l'existant dans sa datation, sa matérialité et ses formes. Elle renvoie ici à sa fiche : « *Reconnaître la voirie comme patrimoine, un atout pour l'identité de la ville et une ressource pour l'avenir dans le cadre des défis du développement durable* » ici disponible : <https://crms.brussels/sites/default/files/2022-12/CRMS%20-%20Patrimoine%2C%20voirie%20et%20paysage%20urbain.pdf>

Elle recommande également la consultation de la publication d'*Historic England, 'Streets for all - Advice for Highway and Public Realm Works in Historic Places'*³, et de divers ouvrages sur l'histoire et le patrimoine des Marolles⁴ afin de réorienter le projet dans un plus grand respect de ce secteur patrimonial sensible.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : szrouali@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be

³ L'organisme public qui défend et protège les lieux historiques d'Angleterre
Cette publication est disponible gratuitement sur le site web d'Historic England : <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/streets-for-all/heag149-sfa-national/> (consulté le 06/02/2023)

⁴ En plus des ouvrages déjà référencés en note de bas de page numéro 2, les ouvrages suivants sont à mentionner :

- LOIR Christophe, « Le trottoir : la naissance de la rue moderne », in *Bruxelles Patrimoines*, n°32 (décembre 2019), Urban.brussels, Bruxelles. Disponible en ligne : <http://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/articles-de-la-revue-bruxelles-patrimoines/numero-32/article-32-1> (consulté le 06/02/2023)
- SCHLESSER Thomas, « Moderniser la rue ancienne : le réalignement à Bruxelles au XIXe siècle », in *Bruxelles Patrimoines*, n°32 (décembre 2019), Urban.brussels, Bruxelles. Disponible en ligne : <http://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/articles-de-la-revue-bruxelles-patrimoines/numero-32/article-32-2> (consulté le 06/02/2023)
- AUTENNE Aurélie, « La rue comme paysage urbain : une question patrimoniale d'actualité », in *Bruxelles Patrimoines*, n°32 (décembre 2019), Urban.brussels, Bruxelles. Disponible en ligne : <http://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/articles-de-la-revue-bruxelles-patrimoines/numero-32/article-32-10> (consulté le 06/02/2023)
- SCHLESSER Thomas, « Le paysage urbain néoclassique à Bruxelles », CRMS, Bruxelles, 2019. Disponible en ligne : https://crms.brussels/sites/default/files/2021-12/T_SCHLESSER_Paysage-urbain-neoclassique_Etude%20CRMS_2019.pdf